

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mardi 18 Septembre 2012 à 20heures**

Présents : M.RIGAUX - E.BOURSIN - Y.BRESOUS - M.CAPON – D.RIGOLIN - O.BLERIOT – M.BOUTILLIER - JF CARBONNAUX – JF GOURDIN (à partir de 20h50) - P.GOURLIN - J.HAPPE - P.LEVERT - P.VANDEROSIEREN - D.WILLEMANN

Absente avec pouvoir : C.CHASSAGNOUX (M.RIGAUX)

Secrétaire de Séance : Y.BRESOUS

❖ **Point sur le PLU communal**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un courrier émanant de la DDTM et daté du 3 septembre l'informant que la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles de la Somme (CDCEA) a émis, au regard de la consommation d'espace agricole générée par le projet de PLU, un avis favorable sous réserve de ne pas accroître le périmètre constructible dans le hameau de Flez (parcelles cadastrées YA24 et YA25).



❖ **Procédure en cas d'intrusion dans les locaux communaux**

Suite au vol de 6 portables dans les locaux scolaires, de nouveaux détecteurs seront installés, de nouveaux verrous seront posés et la classe mobile sera sécurisée. Un report d'alarme et la pose de caméras de surveillance sont évoqués.

❖ **Suite de la procédure d'abandon manifeste de la parcelle 1 rue de Devise**

✓ Le délai de six mois est écoulé depuis l'insertion dans 2 journaux du procès-verbal provisoire constatant l'état d'abandon manifeste.

M. le Maire peut désormais constater par un procès-verbal définitif l'état d'abandon manifeste de la parcelle.

Un rendez-vous va être pris avec le service des domaines afin d'évaluer le bien. Puis, M. le Maire devra constituer un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition par la commune ainsi que l'évaluation sommaire de son coût.

Sont évoqués : l'aménagement du carrefour afin de le sécuriser, la création de places de parking, la réhabilitation de l'habitation en logement à caractère social.

✓ D.RIGOLIN a relancé Maître BIEBOW au sujet des taxes afférentes aux biens de Mlle THOMAS que le notaire doit reverser à la commune.

✓ M. le Maire fait part d'un courrier de la CCPH reçu le jour même concernant le projet de développement du territoire et la programmation du CIDT (Contrat d'Investissement et de Développement du Territoire) du Pays Hamois. Afin de vérifier que l'enveloppe de subventions CIDT offerte au pays hamois sera suffisante pour soutenir les projets présélectionnés (aménagement de 2 locaux communaux en vue de locations court séjour pour notre commune), il est indispensable d'étayer la prévision de demande de subvention. Coût prévisionnel des travaux, descriptif, planning de réalisation, plan de financement doivent être transmis pour le 18 octobre prochain. La commission Urbanisme se réunira donc à ce sujet le jeudi 27 septembre à 18h.

❖ Vente de l'abri de jardin

Lors de la précédente séance de Conseil municipal, M.CAPON avait suggéré de proposer cet abri de jardin aux enseignants, aux associations, aux particuliers de la commune. Plusieurs conseillers ont manifesté leur crainte que cet abri de jardin soit visé par des actes de vandalisme. M.SALLE-PAUQUET ayant réitéré sa proposition de le racheter moyennant la somme de 850€, M. le Maire la soumet à l'avis du Conseil municipal.

Par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal décide de vendre l'abri de jardin à M.SALLE-PAUQUET moyennant la somme proposée de 850€.

Le Conseil municipal décide également de régler à Mme PRESTEL la somme de 206,70€ correspondant à la location de son hangar dans lequel était encore entreposé l'abri de jardin en juillet et août alors que le bail était résilié au 1^{er} juillet.

❖ Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires 2013-2016

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2013 et pour une période de 4 ans au contrat groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion avec la compagnie GENERALI ayant pour courtier la société SOFCAP, la garantissant des frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-522 du 14 mars 1986, selon les modalités suivantes :

Caractéristiques du contrat : Contrat en capitalisation

Durée du contrat : 4 ans 1^{er} janvier 2013 – 31 décembre 2016

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL – Risques garantis :

Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Longue maladie + Maladie de longue durée + Maternité + Paternité + Adoption + Maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

Taux : 7,15%

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires – Risques garantis :

Agents effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre :

Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Grave maladie + Maternité + Paternité + Adoption

Taux : 1,20%

❖ Entretien de la parcelle YD9

Cette parcelle qui donne rue du Jeu de Paume a une superficie de 6880 m². Attribuée à la commune suite au remembrement lié à l'autoroute A29, elle a été arborée par la SANEF dans le but d'y sauvegarder faune et flore. Elle n'a plus été entretenue depuis et est devenue impénétrable et le refuge de nombreux animaux. L'entreprise DOUAY a détourné récemment la parcelle.

M.RIGAUX propose de couper 1 arbre sur 2.

M.CAPON estime que cette parcelle représente un coût pour la commune. Dans le PLU, cette parcelle est en zone A. Elle pourrait être louée à un agriculteur.

JF GOURDIN pense que cette parcelle pourrait avoir une action contre le ravinage et qu'elle protège les maisons environnantes.

Y.BRESOUS rappelle que cette parcelle pourrait éventuellement permettre des échanges de terres.

D.RIGOLIN estime que l'achat d'un plus gros tracteur équipé d'un broyeur permettrait à un employé communal de couper 1 arbre sur 2.

Les conseillers municipaux sont donc invités à se rendre sur place et le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

❖ Etude RPC (Regroupement Pédagogique Concentré)

Une réunion de restitution et d'échanges autour du diagnostic réalisé sur l'organisation scolaire des communes du Pays Hamois aura lieu le 24 septembre à Offoy.

J.HAPPE fait le compte-rendu de la visite de M.LEPAGE qui est en charge de cette étude diagnostique. A côté de nombreux atouts, son équipement informatique notamment, avec 2 TBI (Tableau Blanc Interactif) et 16 portables, la position géographique de Monchy-Lagache au sein du pays hamois reste le point négatif.

J.HAPPE revient sur la situation actuelle du RPI. Les horaires des transports scolaires ont été modifiés: suppression d'un bus lors de la pause déjeuner dont le temps a été allongé. Ces modifications ont entraîné des aménagements des horaires du personnel, des temps de surveillance et de garderie.

En 2012, le SISCO Monchy-Lagache Tertry Devise a assumé toutes les charges de cantine et de garderie. Au 1^{er} janvier 2013, la commune d'Athies pourrait avoir adhéré au SISCO et y apporter sa contribution comme les 3 autres communes.

J.HAPPE rappelle que la viabilité du RPI Monchy-Lagache Athies Tertry Devise est assez courte. Une fermeture de classe pourrait intervenir prochainement, ce qui poserait des problèmes de personnel : poste d'ATSEM. Quelle classe fermerait-on ? Comment utiliserait-on les locaux devenus disponibles ?

Une visite des 2 classes équipées de TBI est prévue pour les élus.

❖ Questions diverses

□ Les retombées de la Course cycliste du 12 août et du Week-End du Sport en Famille du 9 septembre ont été très positives pour la commune et les élus tiennent à remercier les organisateurs de ces manifestations et les nombreux bénévoles. M.CAPON fait remarquer qu'un certain nombre de nids de poule ont à ces occasions été rebouchés gratuitement.

□ Une réunion de la commission information est prévue le 25 septembre à 18h. Actu Monchy n'est pas paru depuis 8 mois.

M.CAPON estime que des articles sur le PLU, l'assainissement, le devenir de l'école intéresseraient les habitants de la commune.

M.BOUTILLIER revient sur le but originel d'Actu Monchy : diffuser les comptes rendus de conseil municipal aux habitants de la commune. Elle propose de revenir à la distribution de ces comptes rendus dès leur acceptation par le Conseil municipal.

□ M.RIGAUX demande des explications à M.CAPON suite à un différend avec Mme Elisabeth HUBERT : celle-ci a envoyé un mail en mairie demandant le retrait du site de la Commune (ou à défaut le floutage) d'une photo où apparaît son jardin privatif clos, ce qui lui semble constituer une atteinte à sa vie privée et à son droit à l'image.

M. CAPON s'est exécuté le jour-même puis a répondu par mail, mais il a cru bon de flouter dès lors la maison de Mme HUBERT sur toutes les photos du site, quel que soit l'angle de vue...

Une solution amiable ne saurait qu'être apportée très rapidement à ce malentendu.

□ Compte-rendu des journées du patrimoine des 15 et 16 septembre
Malgré un manque de publicité, une vingtaine de personnes a visité l'église les 15 et 16 après-midi. M.BOUTILLIER et E.BOURSIN ont présenté les vêtements sacerdotaux.

M.BOUTILLIER interviendra également dans le cadre du jumelage de la ville de Ham avec Eisfeld en faisant visiter l'église à un groupe d'Allemands conduits par M.CASSEL. Elle est disponible pour faire profiter de notre patrimoine les correspondants allemands lors de leur prochaine venue ou les enfants des écoles.

□ P.VANDEROSIEREN rapporte les retombées satisfaisantes de l'embauche de Mme PEZET pendant les congés des employés communaux.

□ E.BOURSIN présente un devis de rideaux pour la salle du conseil et les pièces du logement du 1^{er} étage d'environ 2400€TTC. M.CAPON pense qu'en raison de son coût, ce projet doit rentrer dans un Débat d'Orientation Budgétaire.

□ M.RIGAUX annonce l'achat d'un compresseur : 598€

□ M.RIGAUX annonce que la salle du 1^{er} étage de la mairie est désormais accessible aux associations qui en font la demande. Une quinzaine de personnes peut y être accueillie. Les clés sont à demander au secrétariat de mairie qui confirmera la disponibilité de la salle.

□ JF GOURDIN fait le point sur les peupleraies.

- La parcelle de Robusta a commencé à être exploitée. Le chantier trop humide actuellement reprendra semaine 39.

- Concernant les autres parcelles :

L'entreprise CRETE fait un travail d'élagage sur la parcelle du marais. Il reste une partie à faire par l'employé communal qui devra être faite cette année : coupe des branches basses.

□ E.BOURSIN relance l'idée d'utilisation du terrain de longue paume.

M .CAPON rappelle que les sports de raquette sont une compétence de la CCPH.

O.BLERIOT souhaiterait aménager ce terrain comme terrain sportif polyvalent. Ce projet pourrait être un projet d'aménagement du territoire.

□ D.WILLEMANN annonce l'annulation de la bourse aux jouets prévue début novembre.

□ P.GOURLIN indique que des ralentisseurs ont été installés à Beauvois-en-Vermandois et invite les élus à aller voir sur place. J.HAPPE estime que pour avancer sur le projet de ralentisseurs Grande Rue, il faudrait qu'une commission propose 2 ou 3 projets au Conseil municipal qui trancherait.

□ Y.BRESOUS rappelle que dans le cadre de l'opération FISAC, la CCPH propose une action de mise en place d'une signalétique en pays hamois. Or, concernant la signalétique d'entrée de territoire, si le choix de la commune d'Athies sur l'axe Péronne – Ham n'est pas remis en cause, il semble que sur l'axe Roisel – Nesle, la commune pourrait être dotée de la même signalétique. D'autre part, la prévision d'un seul bi-mât apparaît comme une offre très réduite avec 5 lames ne permettant pas de noter tous les commerçants et artisans. Un groupe de travail se réunira sur ce sujet le lundi 24 septembre à 18h avec Y.BRESOUS, P.LEVERT, E.BOURSIN et M.CAPON. Il rendra compte à la CCPH de ses conclusions avant la visite sur le terrain de la société JML qui est le prestataire retenu.

□ M.RIGAUX annonce qu'il a confié depuis l'été l'encadrement du personnel à P.LEVERT.

□ Y.BRESOUS, au nom de sa femme Marie-Anne et de toute sa famille, remercie sincèrement M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal pour la grande sympathie manifestée lors du décès du père de Marie-Anne.

Levée de séance à 23h15